

Pose de la 1ère Pierre

Angers – Les Capucins

29 logements collectifs et 3 maisons individuelles

Un nouveau programme « durable » pour un nouveau quartier en devenir

Pour lutter contre la surconsommation énergétique des bâtiments, des solutions existent : le logement « passif » est une des réponses possibles. Cette démarche associe la performance énergétique au confort et à la santé des habitants, avec des modes de construction respectueux de l'environnement.

Avec ce nouveau programme de 32 logements, le Toit Angevin imagine et développe une forme de logement passif. Aujourd'hui nous nous engageons et nous accompagnons la ville d'Angers et son aménageur la SARA dans sa politique de développement durable.

Les 2 bâtiments et les 3 maisons mitoyennes qui composent ce programme répondent à un cahier des charges strict auquel le Toit Angevin a ajouté un objectif encore plus ambitieux d'une consommation énergétique sous la barre des 50 kWhep/m²/an.

Le chantier qui démarre, est un chantier « propre », respectueux de l'environnement. Lors des travaux, les risques et nuisances causés aux riverains seront limités, la santé des ouvriers sera préservée, les déchets seront réduits au maximum et triés.

Livraison prévue : fin 2010.

Un projet « passif »

Le projet imaginé par l'équipe de maîtrise d'œuvre et son mandataire l'architecte Philippe Bodinier se caractérise par :

- Les ouvertures au sud : orientation des salons au sud ou sud/ouest.
- Protection des logements contre la chaleur en été : installation de volets à lamelles orientables sur les fenêtres et de « casquettes » sur les balcons.
- Installation de panneaux solaires pour permettre la production de l'eau chaude sanitaire.
- Tous les logements seront traversants ou à double exposition pour faciliter la ventilation.
- Utilisation de matériaux spécifiques comme de la peinture à faible émission « COV » (composant organique volatile).
- Utilisation de produits bio-dégradables, naturels, comme l'huile végétale pour la mise en œuvre du béton banché. Le polystyrène est limité et remplacé par des coffrages en bois.

Ces 29 logements collectifs et 3 logements individuels s'inscrivent parfaitement dans le projet de la ville d'Angers de créer un quartier durable de 20 000 habitants dans les 20 années à venir.

5 T2 de 54 m²

12 T3 de 62 m²

10 T4 de 75 m²

2 T5 de 86 m²

3 T6 (les maisons) de 97 m²



Cabinet Edifices Architectes

LE TOIT ANGEVIN

Entreprise Sociale pour l'Habitat

7 rue de Beauval - BP 70155 - 49001 ANGERS CEDEX 01

1er avril 2009

Le Label Habitat et Environnement

Conscient des enjeux liés au Développement durable et à la préservation de nos richesses naturelles, CERQUAL, organisme certificateur, a lancé en 2003, la certification Habitat et Environnement. Ce label a pour objectif de prendre en compte la préservation de notre environnement tout au long du cycle de vie de nos logements.

Le Label Habitat et Environnement est applicable aux opérations de logements neufs en immeubles collectifs et individuels groupés.

Les maîtres d'ouvrage souhaitant obtenir cette certification s'engagent à respecter un référentiel portant sur sept thèmes bien précis :

Thème 1 : management environnemental de l'opération. Le maître d'ouvrage s'engage dans la démarche environnementale. Il concerne les spécificités du site, l'organisation de l'opération pour atteindre les niveaux de performances des thèmes techniques, la maîtrise des processus en phase programmation et conception.

Thème 2 : chantier propre. Ce thème fait état des objectifs environnementaux du chantier, notamment en terme de gestion des déchets, de la maîtrise des impacts du chantier sur l'environnement par la réduction des nuisances.

Thème 3 : énergie et réduction de l'effet de serre. Contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par un choix approprié de l'énergie et de la performance des logements.

Thème 4 : choix des matériaux. Ce thème concerne le choix des matériaux et la durabilité de l'enveloppe du bâtiment.

Thème 5 : eau. Ce thème porte sur la qualité des équipements plomberie / sanitaire individuels et collectifs choisis ainsi que sur la maîtrise des consommations d'eau.

Thème 6 : confort et santé. Une importance particulière est accordé à l'acoustique, au confort thermique, à l'aération et à la ventilation des logements et à l'adaptation des locaux au tri sélectif des déchets ménagers.

Thème 7 : gestes verts. Réalisation d'un guide décrivant les caractéristiques de l'opération et des logements et indiquant les bonnes pratiques à avoir afin de veiller aux performances énergétiques des logements.